

ECHO DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2016

Extension du périmètre de la communauté urbaine de St Etienne Métropole

le schéma départemental de coopération intercommunale qui a été arrêté par la préfecture le 29 mars 2016 prévoit la proposition n°4 relative à l'extension du périmètre de la communauté urbaine de Saint Etienne Métropole. Le projet d'extension concerne :

- Communauté de communes du Pays de St-Galmier : St Bonnet les Oules, Chamboeuf et St-Galmier
- 1 commune de la communauté de communes de Forez-en-Lyonnais : La Gimond
- 4 communes de la communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château : Aboën, Rozier-Côtes-d'Aurec, St-Nizier-de-Fornas, St Maurice en Gourgois.

Convention de coopération pour la gestion de missions de St Etienne Métropole

Saint-Etienne Métropole bénéficie à compter du 31 décembre 2015 du transfert de compétences relative à la création, l'aménagement et l'entretien de l'ensemble des voiries publiques de son territoire ainsi que la compétence eau potable. Depuis le 1^{er} janvier 2011, Saint-Etienne Métropole bénéficie de la compétence assainissement.

Une communauté urbaine peut confier, par convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres. Les trois présentes conventions visent à confier à la commune l'entretien des réseaux et des équipements relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole.

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRNpi) du Gier

Saint-Etienne Métropole a lancé une opération de thermographie aérienne sur le périmètre des 45 communes de son territoire. La thermographie aérienne constitue un outil de sensibilisation des habitants à la problématique des déperditions énergétiques des bâtiments, en vue de les inciter à engager des travaux de rénovation énergétique et de massifier les rénovations thermiques. Une convention peut être mise en place entre la communauté urbaine et la commune pour la mise à disposition de données et de supports de communication.

Participations financières accordées aux familles pour l'année 2016-2017

Les participations financières accordées aux familles Castelneuviennes sont fixés comme suit :

- cantines scolaires : 1,20 € par repas, - fournitures scolaires : 16,50 € par enfant,
- participation francas SIPG : selon barème dans un minimum de 5 €,
- Aide périscolaire (hors déduction fiscale pour -6 ans): 50 % du montant à charge par an et par enfant.
- Aide aux sorties scolaires de 2 jours et plus : 30 % du montant à charge par an et par enfant

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de CHOLTON

La Société « CHOLTON », fermier de la commune pour la gestion du service des eaux, a transmis son rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Travaux d'aménagement de la rue Joannès Bonnel et le bourg par le SIEL

Il y a lieu d'envisager des travaux d'extension de réseau rue Joannès Bonnel et route François Mouton. Le SIEL peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux, et perçoit les subventions.

Indemnité du Trésorier de Rive de Gier

Suite au remplacement de M. BALMONT, il est proposé de reconduire dans les mêmes conditions l'indemnité du conseil accordée à M. LOMBARD, nouveau trésorier.

Cession de terrains au bourg de Châteauneuf

Des travaux de rénovation sont en cours sur le site du cimetière et du bourg. Le propriétaire des parcelles A518, A678, A765, A902, A956 et A388 a accepté de céder ses terrains à la commune.

Décision modificative sur le budget de la commune

Il est nécessaire de procéder au vote de crédits supplémentaires pour des opérations d'ordre sur le budget communal suite à la renégociation de l'emprunt de la caisse d'Epargne :

COMPTES				OBJET	Montant
D	F	042	6681	Indemnité pour remboursement anticipé emprunt	40 513,05
R	I	040	1641	Emprunts en euros	40 513,05